

Championnat académique des IUT Règlement 2024-2025



Championnat académique des IUT

Règlements administratifs et sportifs

1. Principes de qualification au Championnat de France Universitaire des IUT

Le Championnat de France Universitaire des IUT 2025 se déroulera le 20 mars 2025 à Bourges (Centre-Val de Loire), sous réserve de modifications.

Les règles de participation sont les suivantes :

- 1. **avoir pré-engagé l'équipe** auprès de la Fédération Française du Sport Universitaire avant le 22 novembre 2024.
- 2. une seule équipe par IUT et par sport autorisée pour chaque championnat.

Le site Nancy-Metz de la Ligue Grand Est du Sport Universitaire dispose d'une seule place qualificative par sport, pour les disciplines suivantes :

- Volley 6X6 masculin
- Basket-ball féminin
- Basket-ball masculin
- Handball masculin

Pour les disciplines suivantes, toutes les équipes préinscrites pourront participer au Championnat de France Universitaire, dans la limite d'une seule équipe par IUT et par sport. Sont concernés :

- Volley 4X4 féminin
- Volley 4X4 mixte
- Football à 8 masculin
- Football à 8 féminin
- Rugby à 5 masculin
- Rugby à 5 féminin
- Handball féminin
- Tennis de Table mixte

2. Programmation de la phase académique

Le Championnat Académique des IUT se déroulera le jeudi 6 février 2025 au Complexe Sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy entre 13H et 18H.

La programmation définitive sera précisée par l'organisateur, dans la semaine précédant le tournoi.

3. Principes de participation à la phase académique

Chaque IUT pourra participer à la phase académique sans restriction du nombre d'équipes, y compris celles qui ne se sont pas préinscrites pour le Championnat de France Universitaire.

L'IUT doit inscrire ses équipes **pour le dimanche 26 janvier 2025** par le formulaire d'inscription sur le lien suivant : https://forms.gle/QnGuwS8KEfy4zDPJ9

Pour faciliter le traitement, il est conseillé d'inscrire toutes les équipes sur le même formulaire.

En cas de difficultés ou de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'organisateur à fclier@sport-u.com.



Championnat académique des IUT Règlement 2024-2025



4. Organisation sportive

Formule sportive

A l'issue de la réception des inscriptions, le site Nancy-Metz de la Ligue Grand Est du Sport Universitaire organisera la formule sportive adaptée à chaque discipline selon le nombre d'équipes engagées.

Réglement

Pour chaque discipline organisée, le site Nancy-Metz de la Ligue Grand Est du Sport Universitaire s'appuiera sur les règlements académiques en vigueur.

Les règlements sont accessibles dans les pages des sports concernés sur le site internet <u>www.sport-u-grandest.com</u> dans la rubrique Sports Co/Nancy-Metz.

Pour tous les points réglementaires qui n'auraient pas de dispositions spécifiques au règlement universitaire, les équipes pourront se référer au règlement de jeu international de la discipline concernée.

L'organisateur pourra, si nécessaire, modifier ou ajuster des points de réglements, notamment en raison de la formule sportive choisie.

Classements

Pour chaque sport, l'organisateur établira les règles de départage au moment de l'élaboration du calendrier selon le nombre d'équipes inscrites.

5. <u>Licences FF Sport U</u>

Tout joueur participant au Championnat académique universitaire des IUT doit :

- justifier son **appartenance à une association sportive universitaire** en présentant sa licence FF Sport U dématérialisée (téléchargée sur smartphone ou tablette) ou imprimée sur papier libre.
- justifier son **identité universitaire** en présentant sa carte d'étudiant (avec photo). (Certificat de scolarité toléré + pièce d'identité)

En cas d'absence de la licence, le capitaine d'équipe doit présenter :

 la liste officielle des joueurs générée par le site "sport-u-licences.com", avec signature incrémentée du Président d'AS.

6. Convivialité et esprit universitaire

« LE JEU, PAS L'ENJEU » : quelques soient votre engagement et votre attachement à votre équipe, respectez et faîtes respecter les arbitres et vos adversaires.

La consommation d'alcool et de boissons énergisantes sont interdites sur les installations sportives.